

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE – 23 MARS 2019

Le 23 mars 2019 se déroulera l'assemblée générale ordinaire de l'Association des Concepteurs de Jardins, veuillez trouver ci-dessous l'ordre du jour.

Ordre du jour

Convoqués :

Tous les membres à jours de leur cotisation 2019. Il sera bien sûr possible de régler votre cotisation le jour même de l'assemblée.

1. Rapport moral

Le président présentera son rapport moral de l'année 2018.

2. Bilan comptable.

La trésorière présentera le bilan comptable de l'année 2018

3. Présentation des objectifs 2019.

Le bureau présentera les objectifs de l'année 2019

4. Présentation des axes de travail 2019.

Le conseil d'administration présentera les axes de travail de l'année 2019

5. Approbation de l'ouverture de l'adhésion aux diplômés CESP.

« Les membres approuvent que les diplômés de la formation CESP de l'ENSP Versailles peuvent adhérer de fait à l'association. »

Vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

6. Approbation de la création de statut de membre étudiant.

« Les membres approuvent la création d'un statut de membre étudiant pour les étudiants inscrits en formation continue à l'ENSP (CCJP et CESP). »

Vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

7.Approbation de l'augmentation de la cotisation.

« Les membres approuvent que la cotisation annuelle sera de 30 € à partir de l'année 2020 pour les membres actifs et de 15 € pour les membres étudiants à partir de l'année 2019. »

Vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

8.Approbation de la modification des statuts.

« Les membres approuvent la modification des statuts de l'association »

Vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

9.Présentation des fonctions du conseil d'administration et de l'organisation de la direction de l'association.

Le bureau présentera le fonctionnement du conseil d'administration.

10.Recueil des candidatures et élection du conseil d'administration.

Membres du conseil d'administration élus pour encore une année :

Anne Pérusat, Audrey Volpelier, Bertrand de la Vieuville, Jean-Marie Desgrolard.

Audrey Volpelier souhaite démissionner de son poste au CA, donc au moins 6 postes sont à pourvoir.

Sont candidats :

Nom :	Vote pour :	Vote contre :	Abstention :
Nom :	Vote pour :	Vote contre :	Abstention :
Nom :	Vote pour :	Vote contre :	Abstention :
Nom :	Vote pour :	Vote contre :	Abstention :
Nom :	Vote pour :	Vote contre :	Abstention :
Nom :	Vote pour :	Vote contre :	Abstention :
Nom :	Vote pour :	Vote contre :	Abstention :

Sont élus pour deux années au conseil d'administration :

11. Élection des membres du bureau par le conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administrations votent pour élire le bureau.

-Président :

Nom :	Vote pour :	Vote contre :	Abstention :
Nom :	Vote pour :	Vote contre :	Abstention :
Nom :	Vote pour :	Vote contre :	Abstention :
Est élu président :			

-Trésorier :

Nom :	Vote pour :	Vote contre :	Abstention :
Nom :	Vote pour :	Vote contre :	Abstention :
Nom :	Vote pour :	Vote contre :	Abstention :
Est élu trésorier :			

-Vice-président :

Nom :	Vote pour :	Vote contre :	Abstention :
Nom :	Vote pour :	Vote contre :	Abstention :
Nom :	Vote pour :	Vote contre :	Abstention :
Est élu vice-président :			

-Secrétaire :

Nom :	Vote pour :	Vote contre :	Abstention :
Nom :	Vote pour :	Vote contre :	Abstention :
Nom :	Vote pour :	Vote contre :	Abstention :
Est élu secrétaire :			